



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **07 AVRIL 2025**  
Délibération n° **DEL-2025-0106**

Objet : Attribution de subventions dans le cadre du soutien aux associations sportives et aux sportifs de haut niveau au titre de l'année 2025

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 56  
Pouvoirs : 14  
Absents : 0  
Excusés : 18  
Pour : 70  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**10 AVR. 2025**

et publié le

**10 AVR. 2025**

Secrétaire de séance :  
Damien VYNCK

Le lundi 7 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 01 avril 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Serge POMMELET, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Annick GUICHARD, Karim CHAMON à Alain GUILLUY, Alexandra COHARD à Martin GERBAUX, Brigitte DULONG à Henri BAILE, Annie FRAGOLA à Annie TANI, Nelly GADEL à Youcef TABET, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, Julien LORENTZ à Jean-François CLAPPAZ, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Sandrine PISSARD-GIBOLLET à André GONNET, Claire QUINETTE-MOURAT à Michel BASSET, Guillaume RACCURT à Françoise VIDEAU, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan,  
 Vu la délibération communautaire n°DEL-2022-0012 du 31 janvier 2022 relative à l'adoption de la charte de partenariat sportif,  
 Vu les crédits budgétaires prévus,

La communauté de communes Le Grésivaudan a pour objectif de soutenir les initiatives sportives locales relevant de l'intérêt communautaire ainsi que les sportifs de haut niveau.

À ce titre, il est proposé d'attribuer les subventions ci-après :

Bénéficiaires	Manifestation / Objet	Proposition subvention 2025
Football Club Crolles-Bernin-Grésivaudan	Subvention de fonctionnement pour l'organisation du tournoi de football des rois et des reines les 11 et 12 janvier 2025 à Crolles.	500 €
Alpha Sport Event	Subvention de fonctionnement pour l'organisation du trail du Grésivaudan, le 23 février 2025.	700 €
Bréda Roc	Subvention de fonctionnement pour l'organisation du contest d'escalade Vertic'Alleverd, le 25 janvier 2025 à Alleverd.	500 €
Les pieds à terre	Subvention de fonctionnement pour l'organisation d'une manche AURA de VTT de descente, les 13 et 14 septembre 2025, dans la station des 7 Laux, à Prapoutel.	1 750 €
Club Athlétique Pontcharra La Rochette Grésivaudan	Subvention de fonctionnement pour l'organisation du cross international Bayard, le 17 novembre 2024 à Pontcharra.	1 000 €
Gym et Rythme	Subvention de fonctionnement pour l'organisation des demi-finales nationales de gymnastique les 17 et 18 mai 2025 à Crolles.	1 500 €
KB 38	Subvention de fonctionnement pour l'organisation du festival Pontch'arts Martiaux, le 22 mars 2025 à Pontcharra.	500 €
Ski Club Chamrousse	Subvention de fonctionnement pour l'organisation de 3 week-ends de compétition de ski alpin, en février et mars 2025 dans la station de Chamrousse.	2 000 €
Mairie de Chapareillan	Subvention de fonctionnement pour l'organisation de la fête du parc le 19 avril 2025, à Chapareillan.	1 000 €
Samuel PINCEAU	Soutien à un sportif de haut niveau, licencié au Club Athlétique Pontcharra La Rochette Grésivaudan.	500 €
Marion MARTINET	Soutien à une sportive de haut niveau, licenciée au Club Athlétique Pontcharra La Rochette Grésivaudan.	500 €
Total		10 450 €

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Les associations dont les manifestations seraient annulées, pourraient être amenées à restituer tout ou partie de la subvention reçue.

**Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :**

- D'attribuer les subventions telles que définies dans la présente délibération,
- De l'autoriser à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **07 AVR. 2025**



Le Président,  
M. BAILE

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***